



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

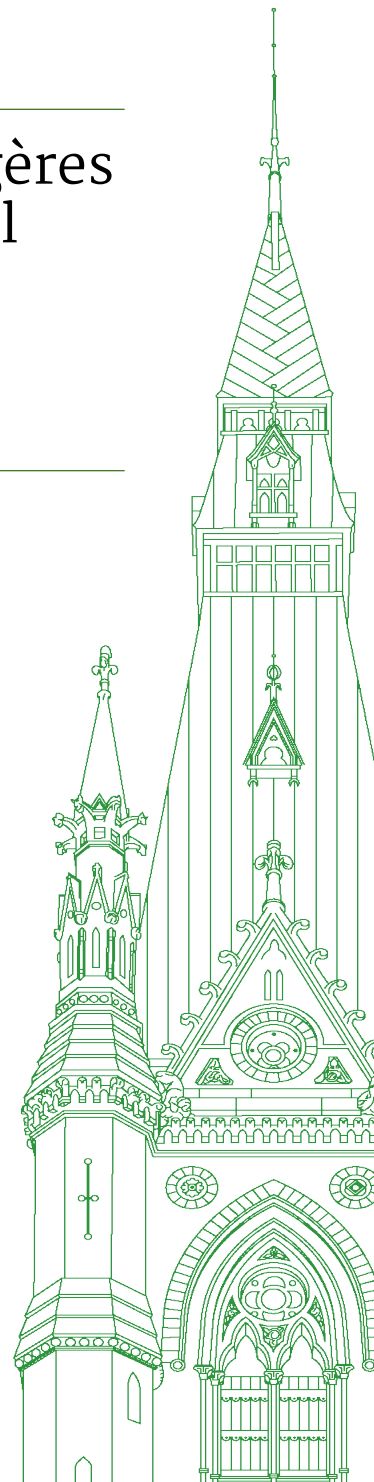
Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 011

Le mardi 4 novembre 2025

Président : Ahmed Hussen



Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le mardi 4 novembre 2025

• (1100)

[Traduction]

Le président (L'hon. Ahmed Hussen (York-Sud—Weston—Etobicoke, Lib.)): Bonjour à tous. La séance est ouverte.

[Français]

Bienvenue à la 11^e réunion du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes.

La réunion d'aujourd'hui se déroule selon une formule hybride, conformément au Règlement.

Les membres y participent en personne, dans la salle, ou à distance, au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

Conformément à l'article 106(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mardi 23 septembre 2025, le Comité se réunit pour recevoir une mise à jour sur la situation à Gaza.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins, qui sont disponibles pour une heure. Soit dit en passant, comme l'indique l'avis de convocation modifié, la réunion ne durera qu'une heure.

Du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement, nous accueillons Alexandre Lévêque, sous-ministre adjoint, Secteur de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Arctique; Rebecca Netley, juriste et directrice générale, Direction générale du droit international; Tara Carney, directrice générale, Direction générale de l'aide humanitaire; et Hong Won Yu, directeur, Direction de la politique humanitaire.

Bienvenue à tous. Un maximum de cinq minutes sera accordé pour les déclarations liminaires, après quoi nous passerons aux questions.

J'invite maintenant M. Lévêque à faire sa déclaration d'au plus cinq minutes.

Merci beaucoup.

Alexandre Lévêque (sous-ministre adjoint, Secteur de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Arctique, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement): Merci beaucoup, monsieur le président et honorables membres du Comité. Nous vous sommes reconnaissants du temps que vous nous accordez aujourd'hui, d'autant plus que vous avez de nombreuses autres préoccupations et affaires à régler. Néanmoins, je vous remercie de m'avoir invité à faire le point sur la situation à Gaza.

Après plus de deux ans de conflit dévastateur, le cessez-le-feu actuel et le plan de paix global mené par les États-Unis offrent une

occasion cruciale d'alléger les souffrances généralisées, de jeter les bases d'un rétablissement et d'assurer une paix durable.

[Français]

Le 10 octobre 2025, l'accord de cessez-le-feu négocié par les États-Unis entre Israël et le Hamas est entré en vigueur.

Cet accord a été conclu à la suite des efforts de médiation sans relâche de l'Égypte, du Qatar, de la Turquie et des États-Unis. Le gouvernement salue ces efforts et le plan de paix global du président Trump.

La première phase du plan de paix a permis la libération de tous les otages israéliens vivants détenus à Gaza et une augmentation rapide de l'aide humanitaire apportée aux civils palestiniens.

[Traduction]

Le cessez-le-feu demeure fragile. Il est essentiel que les parties respectent pleinement l'accord, s'abstiennent de toute hostilité et participent de manière constructive aux phases subséquentes. Les prochaines étapes cruciales sont que le Hamas rende les dépouilles de tous les otages décédés et donne suite à son engagement de transférer le pouvoir, et qu'Israël facilite les livraisons d'aide humanitaire sans entrave et reste retiré derrière les lignes convenues. Toute escalade pourrait compromettre les perspectives de paix.

Il s'agit d'un moment unique et crucial qui doit être saisi pour, premièrement, intensifier rapidement et maintenir la prestation d'une aide vitale à Gaza; deuxièmement, soutenir les efforts visant à apporter la stabilité et la sécurité nécessaires pour aider les Gazaouis à se relever et à rebâtir leur vie; et troisièmement, soutenir le programme de réforme de l'Autorité palestinienne, lui permettant éventuellement de reprendre la responsabilité de gouverner Gaza. Le Canada prend actuellement des mesures pour répondre à chacun de ces impératifs. Nous avons déployé du personnel civil et militaire au Centre de coordination civilo-militaire dirigé par les États-Unis, le CMCC en anglais, pour surveiller le cessez-le-feu et aider à mettre en œuvre le plan de paix.

• (1105)

[Français]

Depuis octobre 2023, le Canada a intensifié son aide internationale, la faisant passer à plus de 400 millions de dollars, pour répondre aux besoins en Palestine. Cela comprend plus de 270 millions de dollars d'aide humanitaire acheminée par l'entremise de l'Organisation des Nations unies, ou ONU, du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que des organisations non gouvernementales, ou ONG, internationales.

Les partenaires humanitaires du Canada travaillent dans des conditions extrêmement difficiles. Des camions humanitaires et commerciaux commencent à entrer à Gaza, mais des problèmes d'accès persistent. Des restrictions, notamment des exigences complexes en matière d'enregistrement pour les ONG internationales, constituent des obstacles majeurs. Le Canada est sur le terrain pour soutenir les efforts visant à résoudre ces problèmes.

[Traduction]

Le Canada travaille également en étroite collaboration avec ses partenaires internationaux en matière de sécurité et de stabilisation. Cela comprend l'établissement d'une force internationale de stabilisation temporaire mandatée par l'ONU et la mise en place d'une gouvernance transitoire par un comité technocratique palestinien. Les besoins seront immenses. L'ampleur de la destruction à Gaza est stupéfiante. Pour aider les Gazaouis à se rétablir, il faudra une mobilisation sans précédent de ressources, une coordination et une solidarité internationale.

Nous explorons activement la façon de soutenir ces efforts en étroite coordination avec nos partenaires canadiens et internationaux. Nous avons hâte de participer à la prochaine conférence sur le rétablissement en Égypte, qui devrait avoir lieu plus tard en novembre. Nous devons garder un œil sur la gouvernance future de Gaza. Le gouvernement a clairement indiqué que le Hamas, une organisation terroriste inscrite au Canada, doit être désarmé et ne jouer aucun rôle dans la future gouvernance de la Palestine. Le Canada a imposé quatre séries de sanctions contre le Hamas depuis ses attaques brutales du 7 octobre 2023.

[Français]

Nous sommes déterminés à renforcer les efforts de réforme et de renforcement des capacités de l'Autorité palestinienne afin de lui permettre de reprendre, à terme, ses responsabilités en matière de gouvernance à Gaza, et de veiller à ce que les Palestiniens participent pleinement à la mise en œuvre des prochaines phases du plan de paix.

Le Canada appuie depuis longtemps la solution à deux États comme seul règlement viable du conflit israélo-palestinien. Notre conviction profonde demeure que les efforts visant à instaurer une paix et une sécurité durables doivent tendre vers cet objectif.

[Traduction]

Merci. Nous serons heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lévêque, de vos observations.

Nous allons maintenant passer aux questions, en commençant par Mme Kramp-Neuman.

Vous avez six minutes.

Shelby Kramp-Neuman (Hastings—Lennox and Addington—Tyendinaga, PCC): Merci, monsieur le président. Merci beaucoup aux témoins d'être des nôtres.

Dans votre déclaration d'ouverture, vous avez dit que les circonstances actuelles étaient uniques et cruciales. Je commencerais en répétant que nous souhaitons tous vivement la paix entre l'État d'Israël et l'organisation terroriste composée de fondamentalistes islamistes qui sème le chaos à Gaza. Nous souhaitons aussi la fin du conflit plus vaste entre Israël et l'État palestinien récemment reconnu.

Nous croyons que l'élément indispensable pour y parvenir est la solution à deux États dotés d'institutions démocratiques composées d'élus qui respectent les droits et les libertés de leurs citoyens, mais aussi des personnes se trouvant à l'extérieur de leurs frontières. Je voudrais toutefois obtenir des clarifications sur la décision du gouvernement de reconnaître l'État palestinien à ce stade et sur la forme que prendrait cet État selon la perspective canadienne.

Tout d'abord, quelle figure le Canada reconnaît-il comme dirigeant légitime de la bande de Gaza, plus précisément des zones A, B et C et de Jérusalem-Est?

Alexandre Lévêque: Merci de la question et de vos paroles sur les perspectives de paix.

La réponse courte est que la gouvernance de Gaza est pratiquement dépeuplée. Le Hamas et ce que j'appellerais, faute de trouver un terme plus approprié, ses forces de sécurité continuent de contrôler une portion de la bande, tandis que les forces de défense israéliennes occupent la deuxième moitié. La gouvernance est quasi inexistante et le gouvernement du Canada ne reconnaît pas le Hamas comme un pouvoir légitime. Le travail qui est...

• (1110)

Shelby Kramp-Neuman: Si je puis me permettre, quelle ville le gouvernement du Canada reconnaît-il comme capitale de l'État palestinien?

Alexandre Lévêque: La réflexion se poursuit sur cette question et des désaccords persistent. Le Canada ne s'est pas prononcé à ce sujet. Selon la position du gouvernement, une décision ne devrait être prise qu'à la suite de consultations et de négociations entre les Palestiniens et les Israéliens.

Shelby Kramp-Neuman: C'est parfait. Merci.

À propos des conditions rattachées à la reconnaissance de l'État actuel, voici un extrait de la déclaration du premier ministre sur la reconnaissance de l'État de Palestine:

L'Autorité palestinienne s'est engagée directement auprès du Canada et de la communauté internationale à mener des réformes essentielles, notamment à réformer en profondeur sa gouvernance, à tenir des élections en 2026 dans lesquelles le Hamas ne pourra jouer aucun rôle et à démilitariser l'État palestinien.

Quels sont les engagements que l'Autorité palestinienne a pris directement auprès du Canada?

Alexandre Lévêque: Tous ces engagements ont été pris par écrit par le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas. Les engagements portent sur la tenue d'élections et la réalisation de réformes visant la gouvernance et l'éducation et de diverses réformes juridiques au sein de l'Autorité palestinienne.

Shelby Kramp-Neuman: Ces réformes fondamentales incluent-elles des garanties sur la suspension continue du Fonds des martyrs de l'Autorité palestinienne, y compris de tout programme de remplacement direct ou indirect ou de toute tentative de le faire réapparaître sous un autre nom?

Alexandre Lévêque: Oui. Ces garanties ont été exprimées et concrétisées, puisque nous observons déjà des progrès dans la transformation de ce fonds en un processus universellement reconnu, qui pourrait être qualifié d'aide sociale versée à certaines familles.

Shelby Kramp-Neuman: Très bien. Pourriez-vous confirmer que l'appel du premier ministre à la démilitarisation vise la totalité de l'État palestinien, y compris l'Autorité palestinienne et tous les groupes activistes qui mènent des opérations dans le territoire?

Alexandre Lévêque: C'était la prémisse de la décision qui a été prise, donc c'était en effet ce à quoi le premier ministre s'attendait.

Shelby Kramp-Neuman: Une échéance a-t-elle été fixée pour la démilitarisation de la Palestine par [inaudible] palestinien en échange de la reconnaissance de cet État?

Alexandre Lévêque: Pourriez-vous répéter le début de la question?

Shelby Kramp-Neuman: Des échéances ont-elles été fixées pour la démilitarisation?

Alexandre Lévêque: Aucune date butoir stricte n'a été imposée.

Shelby Kramp-Neuman: Leur capacité de démilitarisation a-t-elle été évaluée?

Alexandre Lévêque: Ce sera un travail progressif qui avancera au fil du temps. La capacité de démilitarisation sera avérée seulement si la communauté internationale se mobilise pour surveiller collectivement la situation en Palestine. Tant que les programmes de réforme et le soutien pour la gouvernance de la Palestine sont en place, on évalue en effet que cette condition peut être remplie.

Shelby Kramp-Neuman: Transportons-nous au 1^{er} janvier 2027. Que se passera-t-il si des élections ouvertes, justes et libres n'ont pas eu lieu à cette date? Le Canada retirera-t-il sa déclaration sur la reconnaissance de l'État palestinien si des élections ouvertes, justes et libres ne s'y tiennent pas en 2026?

Alexandre Lévêque: Il s'agit d'une excellente question.

D'après ma compréhension du droit international, une fois qu'un État est reconnu, il ne peut plus être déchu de cette reconnaissance. Il s'agit d'une décision qui n'est prise qu'une seule fois, ce qui signifie qu'après cela, le gouvernement du Canada traite et interagit avec le gouvernement palestinien comme il le ferait avec n'importe quel autre pays, ce qui signifie que les leviers dont nous disposons en tant que pays, corps diplomatique et politique étrangère sont les mêmes que pour n'importe quel autre pays.

Shelby Kramp-Neuman: Mais le gouvernement...

Le président: Madame Kramp-Neuman, notre temps est écoulé.

Nous allons à présent céder la parole à M. Oliphant pour six minutes.

L'hon. Robert Oliphant (Don Valley-Ouest, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Je tiens d'abord à remercier nos témoins d'être venus aujourd'hui, et à les féliciter pour tout le travail qu'ils accomplissent dans ce contexte très difficile d'un conflit et d'une crise humanitaire qui perdurent.

Je voudrais revenir sur la question de Mme Kramp-Neuman, et aborder la différence entre la reconnaissance d'un État et la reconnaissance d'un gouvernement.

Je crois comprendre que le Canada peut reconnaître des États, mais jamais des gouvernements. Je tiens simplement à m'assurer d'avoir bien compris cette prémisse.

• (1115)

Alexandre Lévêque: Oui, vous avez bien compris.

L'hon. Robert Oliphant: Il y a la reconnaissance de l'État. Cela signifie que nous reconnaissons l'autorité de cet État à participer aux forums internationaux, mais nous pouvons être en désaccord avec certains gouvernements, comme c'est souvent le cas, par exemple avec le Venezuela.

Alexandre Lévêque: C'est exact.

Je dirais que le processus de reconnaissance d'un État se fait de manière ponctuelle. Par contraste, le processus de normalisation des relations s'effectue sur le temps long, et n'est jamais tout à fait terminé. Ce processus comprend un ensemble d'éléments, comme la reconnaissance mutuelle des ambassades et des ambassadeurs, plusieurs types de privilèges et d'immunités, la question des biens diplomatiques, et ainsi de suite.

L'hon. Robert Oliphant: Le processus de normalisation des relations diplomatiques devra aborder l'enjeu complexe et délicat de la délimitation des frontières et des limites territoriales, et à terme, l'emplacement de la capitale du nouvel État. Il s'agit toutefois d'un processus normal, et il existe évidemment de nombreux précédents.

Alexandre Lévêque: En effet, il s'agit d'un processus tout à fait normal. Je dirais qu'il existe un certain nombre d'autres outils pour poursuivre le dialogue, comme c'est le cas avec n'importe quel autre pays, qu'il s'agisse de protocoles d'accord, de traités, de consultations, d'accords commerciaux, et ainsi de suite. Tous ces outils s'inscrivent dans le cadre d'un processus de normalisation des relations entre deux pays, et nous n'en sommes qu'au début.

L'hon. Robert Oliphant: J'ai deux autres questions. La première concerne notre optimisme prudent quant au maintien du cessez-le-feu. Est-ce une bonne description de la situation et, si oui, comment le Canada contribue-t-il à faire appliquer le cessez-le-feu et l'accord de paix?

Alexandre Lévêque: Vous avez très bien résumé l'état des lieux. Le cessez-le-feu a déjà connu quelques faux départs, mais dans l'ensemble, il tient bon. Je pense qu'il faudra une attention constante de la part des dirigeants mondiaux afin de maintenir la pression sur toutes les parties pour que cela continue. Comme je l'ai mentionné dans mon discours d'ouverture, le Canada est actuellement représenté au Centre de coordination civile-militaire, dirigé par les États-Unis et basé en Israël, juste au nord de Gaza. Il s'agit d'un grand bâtiment de plusieurs étages. Les Forces de défense israéliennes y sont présentes. Les partenaires internationaux y sont présents. L'armée américaine y est présente. Nous sommes intégrés à ce groupe, à cette cellule, par le biais d'une présence civile et militaire, qui est là pour observer et documenter les événements quotidiens liés au cessez-le-feu.

L'intention est de passer de cette force à une force internationale de stabilisation. En fait, nous avons appris ce matin même que les États-Unis allaient présenter au Conseil de sécurité des Nations unies une résolution visant à créer une force internationale de stabilisation. Il s'agit là d'une évolution très positive, car cette force aurait pu être mise en place en dehors du cadre des Nations unies. Elle aurait pu être constituée sous la forme de groupements régionaux, strictement dirigés par les États-Unis. Le fait qu'elle soit présentée dans le cadre du Conseil de sécurité des Nations unies témoigne d'un renforcement des institutions multinationales, mais elle a également beaucoup plus de chances d'obtenir la crédibilité et la légitimité que le monde recherche. Elle augmentera donc également la probabilité que des contributions militaires de nature pacifique ou, à tout le moins, d'observation, proviennent du monde entier.

L'hon. Robert Oliphant: Nous sommes en pourparlers permanents avec l'Autorité palestinienne et nous nous efforçons de la soutenir dans ses efforts de modernisation et dans sa capacité à gouverner l'ensemble du nouvel État palestinien une fois que nous aurons trouvé une solution à deux États.

Des contraintes ont été imposées à l'Autorité palestinienne par le biais du transfert d'impôts et de fonds provenant d'Israël. Continuons-nous à plaider pour que l'Autorité palestinienne dispose des ressources nécessaires pour accomplir tout le travail nécessaire?

Alexandre Lévesque: Nous demeurons très fermes. Le Canada n'est pas le seul à agir ainsi. Un grand nombre de partenaires, en particulier européens, continuent d'intensifier leurs pressions et leurs demandes.

En fin de compte, nous pensons collectivement qu'il est fondamentalement dans l'intérêt d'Israël, pour sa sécurité à long terme, d'avoir un État palestinien stable, sécuritaire et bien administré, tant en Cisjordanie qu'à Gaza. Pour y parvenir, il ne faut pas priver les autorités gouvernementales de leurs revenus. Ces revenus proviennent des exportations et des marchandises provenant de Cisjordanie. Nous pensons qu'il est légitime que ces revenus soient perçus par l'autorité gouvernementale actuelle.

● (1120)

L'hon. Robert Oliphant: Je vais simplement aborder la question de l'aide humanitaire et je reviendrai avec d'autres questions à ce sujet.

Le rôle du Canada est d'être un contributeur important, et je suis d'avis que nous devons poursuivre sur cette voie.

Souhaitez-vous profiter de votre présence parmi nous aujourd'hui pour poser certaines questions au gouvernement?

Le président: Monsieur Lévesque, il ne vous reste qu'une dizaine de secondes.

Alexandre Lévesque: D'accord, nous pouvons y revenir plus tard.

Nous continuerons à répondre aux appels internationaux à l'aide humanitaire. Nous avons déjà réservé une somme importante, mais nous savons que les besoins resteront considérables.

Le président: Je vous remercie.

[Français]

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être parmi nous aujourd'hui pour participer à cette réunion.

Lorsque le gouvernement a reconnu la Palestine, il a évoqué des raisons humanitaires, entre autres raisons. Je vais me concentrer sur l'aide humanitaire.

Comment cette reconnaissance par le gouvernement canadien s'articule-t-elle concrètement avec la politique d'aide internationale, notamment à Gaza, dans un contexte où l'aide humanitaire est difficile d'accès, même après le cessez-le-feu?

Alexandre Lévesque: Merci de la question.

Le principe fondamental qui a mené le gouvernement à reconnaître l'État de la Palestine était la crainte qu'une possibilité de solution à deux États disparaisse à jamais. C'était donc pour préserver cet espace où, à l'échelon international, un État israélien peut continuer d'être reconnu et où un État palestinien peut aussi être reconnu légalement. Aujourd'hui, on sait qu'il y a très peu de confiance entre les Israéliens et les Palestiniens de toutes factions.

C'est dans le cadre de cet exercice que l'aide humanitaire s'inscrit. Je dirais qu'il n'y a pas nécessairement de lien direct entre cette aide et la reconnaissance de la Palestine. Cependant, on constatait évidemment une détérioration dans la bande de Gaza et un empêchement, de la part des forces armées israéliennes, d'y laisser entrer l'aide humanitaire. Ces deux messages sont arrivés en même temps.

Cela dit, je ne lierais pas directement l'aide humanitaire et le désir d'accomplir notre responsabilité à la décision politique légale qui a été prise, soit de reconnaître l'État de la Palestine.

Alexis Brunelle-Duceppe: Le Canada a dit vouloir soutenir un plan de paix crédible.

Quels sont les critères de votre ministère pour définir ce qu'est un plan crédible? Si l'on veut soutenir ce plan, il faudrait d'abord en connaître les critères.

Alexandre Lévesque: C'est une excellente question, et elle est assez fondamentale.

Le critère le plus important pour qu'un plan de paix soit crédible est celui de recevoir le soutien des parties au conflit. On n'en est pas encore là. Si tous les pays arabes, les États-Unis, les Européens, le monde entier s'engagent dans un plan de paix tel qu'il a été dessiné, cela veut dire que le monde entier croit qu'il est possible d'atteindre ce statut pour favoriser un climat où la confiance sera meilleure entre les parties.

Pour que ce plan de paix soit crédible, il faut que les premiers éléments du plan soient exécutés. Pour ce faire, il faut que le Hamas transfère complètement le pouvoir et qu'il soit démilitarisé. Il faut aussi, évidemment, que la population civile arrête de souffrir.

Il faut donc absolument que l'aide humanitaire, que les médicaments, l'eau potable et les denrées de base, puissent entrer dans la bande de Gaza.

Une fois que ces éléments seront en place, il y a la conviction collective que la confiance mutuelle pourra commencer à s'installer entre les différentes parties au conflit.

Alexis Brunelle-Duceppe: À quand remontent les dernières sanctions du Canada contre des entités en Israël?

Alexandre Lévesque: C'était plus tôt cette année, au printemps 2025.

Alexis Brunelle-Duceppe: C'est ça.

Depuis la reconnaissance de la Palestine, il n'y a donc pas eu de sanctions supplémentaires contre des ministres israéliens, selon ce que je comprends.

D'une part, le gouvernement reconnaît la Palestine et veut une solution à deux États. Il veut, comme tout le monde, que le Hamas soit désarmé et qu'il ne fasse pas partie de la solution.

D'autre part, des crimes de guerre ont tout de même été commis. On a volontairement empêché l'entrée de l'aide humanitaire. Des ordres ont été donnés pour que cette aide n'entre pas de la façon dont cela aurait dû se passer. Nombreux sont ceux, partout dans le monde, qui ont demandé que des sanctions soient imposées, notamment contre le premier ministre Nétanyahou directement, mais aussi contre certains de ses ministres.

N'est-ce pas un peu contradictoire? N'y a-t-il pas là un manque de courage de la part du gouvernement pour ce qui est d'appliquer des sanctions supplémentaires?

• (1125)

Alexandre Lévesque: Je commencerais par dire que le régime de sanctions sur lequel s'appuie le Canada, soit la législation qui encadre les sanctions en général, fait en sorte que des déclencheurs précis doivent avoir lieu avant de pouvoir annoncer des sanctions.

Autrement dit, les sanctions ne reflètent pas un geste politique ni un geste idéologique. Ce sont des mesures qui sont prises notamment lorsque des menaces à la paix et à la sécurité sont observées.

C'est suivant ce déclencheur prévu dans la législation canadienne sur les sanctions économiques qu'ont été sanctionnés deux ministres du cabinet israélien.

C'est suivant ce même déclencheur qu'ont été sanctionnés des groupes de colons extrémistes en Cisjordanie. C'est un tableau très vivant, qui continue à évoluer.

En ce moment, nous voyons qu'il y a une reprise significative de l'aide humanitaire à Gaza et une suspension des appels à l'annexion de la Cisjordanie.

Nous continuons à observer la situation.

[Traduction]

Le président: Je vous remercie. Je suis désolé, mais le temps est écoulé.

Nous allons à présent entamer notre prochaine série de questions, en commençant par Mme Kronis.

Madame Kronis, à vous la parole pour les cinq prochaines minutes, je vous prie.

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je tiens tout d'abord à remercier nos invités d'être présents. Il s'agit d'un sujet important qui préoccupe les habitants de ma circonscription, et je suis ravie d'avoir pris connaissance de la mise à jour sur la situation à Gaza.

J'ai quelques questions rapides auxquelles M. Lévesque pourra répondre par oui ou par non, puis j'ai quelques questions à poser à Mme Netley au sujet du droit international.

Monsieur Lévesque, le Canada a reconnu l'État de Palestine dans le cadre d'une solution à deux États. Le ministère que vous représentez dispose-t-il d'une carte de l'État de Palestine?

Alexandre Lévesque: Oui.

Tamara Kronis: Cette carte est-elle accessible au public?

Alexandre Lévesque: Nous ne produisons pas nos propres cartes à Affaires mondiales; nous nous servons de cartes accessibles au public.

Tamara Kronis: J'aimerais vraiment pouvoir consulter une carte de... Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre au Comité une carte de l'État de Palestine.

Alexandre Lévesque: Je peux vous assurer qu'Affaires mondiales ne dispose d'aucune carte qui ne soit accessible au public.

Si je comprends bien, vous voulez savoir où se situeraient exactement les frontières d'un État palestinien. La réponse à cette question ne peut se résumer à un simple oui ou non, mais elle est brève: il appartiendra aux Palestiniens et aux Israéliens de négocier les questions relatives au statut final concernant le retour des réfugiés et le statut de Jérusalem.

Tamara Kronis: Il n'y a pas de carte concrète utilisée par le Canada à l'heure actuelle. Nous attendons de voir où cela mènera dans les négociations.

Alexandre Lévesque: Ce n'est pas la prérogative du Canada de statuer sur le tracé de la frontière entre Israël et la Palestine. Voilà les faits.

Tamara Kronis: Madame Netley, j'aimerais vous interroger sur une déclaration du premier ministre Carney. M. Carney a affirmé qu'en cas de déplacement du premier ministre Netanyahu au Canada, celui-ci serait mis en état d'arrestation en vertu du mandat d'arrêt délivré par la CPI.

Le Canada estime-t-il que la CPI était compétente pour délivrer ce mandat d'arrêt?

Rebecca Netley (jurisconsulte et directrice générale, Direction générale du droit international, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement): Comme vous le savez, le Canada soutient fermement la Cour pénale internationale et le rôle qu'elle joue dans la lutte contre l'impunité. Nous considérons cette cour comme une cour indépendante...

Tamara Kronis: Est-ce donc un oui?

Rebecca Netley: Le système judiciaire d'Israël est indépendant, tout comme ses procureurs.

Tamara Kronis: Par conséquent, oui, Affaires mondiales Canada est d'avis que le mandat d'arrestation de la CPI est valide.

Rebecca Netley: Eh bien, c'est...

Tamara Kronis: Je voudrais vous interroger sur le principe de complémentarité, un principe juridictionnel qui stipule que la CPI ne peut intervenir pour poursuivre des crimes et délivrer des mandats d'arrêt que lorsque le système judiciaire national n'est pas disposé ou n'est pas en mesure de le faire.

Répondez par oui ou par non à cette question. Le système judiciaire israélien est-il fonctionnel à l'heure où l'on se parle?

• (1130)

Rebecca Netley: Oui, le système judiciaire israélien fonctionne bien actuellement.

Tamara Kronis: Cela inclut-il les tribunaux militaires sous la supervision de Tsahal?

Rebecca Netley: Oui, cela ferait partie des éléments que la CPI examinerait pour évaluer le principe de complémentarité.

Tamara Kronis: La Cour suprême d'Israël continue-t-elle à fonctionner à la fois comme cour d'appel et comme organe de contrôle juridictionnel?

Rebecca Netley: Oui, bien entendu.

Tamara Kronis: Le gouvernement israélien a-t-il encore la capacité d'organiser des élections?

Rebecca Netley: Oui, bien sûr.

Tamara Kronis: Les fonctions fondamentales de l'État que sont le maintien de l'ordre, l'administration et la fiscalité sont-elles toujours assurées en Israël?

Rebecca Netley: Oui, toutes ces fonctions continuent d'être assurées.

Tamara Kronis: Je me demande comment Affaires mondiales Canada peut continuer de justifier sa position selon laquelle la CPI est compétente en l'espèce, en vertu du principe de complémentarité?

Rebecca Netley: Comme je l'ai dit, il n'appartient pas à Affaires mondiales Canada d'évaluer si le mandat d'arrêt a été délivré à bon droit. Nous considérons la CPI comme un tribunal indépendant et impartial. Nous lui laissons le soin de prendre les décisions qui relèvent de ses propres compétences.

Tamara Kronis: Êtes-vous d'accord avec la conclusion de la CPI, selon laquelle Israël est effectivement un État en déroute au regard du principe de complémentarité?

Rebecca Netley: Je ne dirais pas que la CPI a conclu qu'Israël était un État en déroute. Je dirais plutôt que la CPI a conclu, à travers son interprétation de la complémentarité, qu'elle n'avait pas trouvé de preuves qu'une enquête avait été menée. Encore une fois, nous ne faisons aucun commentaire sur cette conclusion. Je voulais simplement clarifier comment on pourrait résumer la conclusion qu'elle a dû tirer avant de délivrer ou de demander à sa chambre judiciaire de délivrer un mandat d'arrêt.

Tamara Kronis: Pensez-vous qu'Israël soit capable de demander des comptes à ses responsables dans le contexte actuel?

Rebecca Netley: Eh bien, ce n'est pas à moi de me prononcer là-dessus. Je dirais, sur la base de l'évaluation d'Israël en tant qu'État démocratique, que oui, il en est toujours capable.

Tamara Kronis: Les dirigeants d'Affaires mondiales Canada ont-ils conseillé le premier ministre sur le principe de complémentarité dans le contexte de sa déclaration concernant le mandat d'arrêt délivré par la CPI?

Rebecca Netley: Nous n'avons pas conseillé le premier ministre récemment, mais nous avons informé les responsables jusqu'au cabinet du ministre, y compris le Cabinet du premier ministre, sur la complémentarité et son fonctionnement dans le contexte des tribunaux pénaux internationaux.

Tamara Kronis: Dans un tel contexte...

Le président: Merci. Je suis désolé, mais le temps est écoulé.

Nous allons à présent passer à Mme Fortier.

Madame Fortier, à vous la parole pour cinq minutes, je vous prie.

[Français]

L'hon. Mona Fortier (Ottawa—Vanier—Gloucester, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être là aujourd'hui pour nous donner une mise à jour sur les efforts que le Canada fait relativement à cette crise.

Dès le début de la crise, le Canada a clairement indiqué que les parties au conflit devaient respecter leurs obligations conformément au droit international humanitaire. Le Canada explore des modalités pour soutenir l'intensification de l'aide humanitaire, appuyer les efforts de stabilisation et aider les Palestiniens à se relever après deux ans de conflits dévastateurs.

Le Canada demeure fermement attaché au droit d'Israël d'exister dans la paix et la sécurité, tout en reconnaissant qu'une paix durable exige également un État palestinien viable et stable qui reconnaît pleinement le droit inaliénable d'Israël à la sécurité et à la paix.

Plus tôt, on a posé une question sur l'aide humanitaire et on n'a pas eu l'occasion d'y répondre. Je vais donc y revenir.

Le Canada s'est engagé à verser plus de 400 millions de dollars en aide internationale.

Pouvez-vous nous donner une mise à jour concernant cette contribution quant à l'aide humanitaire?

Alexandre Lévesque: Cela va me faire plaisir. Merci de la question.

Comme je l'ai indiqué, sur les 400 millions de dollars d'aide internationale qui ont été promis depuis le début de la crise profonde qui a commencé en octobre 2023, le Canada a déboursé 270 millions de dollars.

Nous savons que les besoins persistent, simplement parce que Gaza n'a pas les moyens, en ce moment, d'avoir une activité économique. Il s'y déroule très peu d'activités agricoles. Sa population dépend entièrement de l'aide humanitaire pour obtenir de la nourriture, des soins et de l'eau potable.

À moyen terme, il faut viser une reconstruction et une réhabilitation de la bande de Gaza. En attendant, il faut continuer de nourrir et de soigner plus de 2 millions d'habitants dans un territoire dont la superficie représente à peu près les trois quarts de celle de l'île de Montréal.

Nos efforts sont toujours basés sur les demandes et les appels humanitaires internationaux qui sont effectués par des organisations internationales crédibles.

En général, ce sont des organisations qui dérivent du système onusien, et nous déterminons notre contribution en fonction de la quote-part traditionnelle du Canada. Nous faisons toujours affaire avec des organisations internationales qui savent comment utiliser l'argent que nous dépensons en aide humanitaire pour maximiser son efficacité. Ces organisations ont l'expertise nécessaire pour distribuer l'aide aux gens de façon sécuritaire et respectueuse de leur dignité.

• (1135)

L'hon. Mona Fortier: Parlons de distribution, justement, et du grand défi que représente la difficulté d'acheminer l'aide humanitaire là où on en a besoin.

Pouvez-vous nous dire s'il y a des progrès à cet égard? Si oui, quels progrès ont été réalisés sur le plan de la livraison de l'aide humanitaire depuis le cessez-le-feu?

Quels sont les défis qui persistent en matière de distribution de l'aide humanitaire?

Quel rôle le Canada joue, évidemment, avec ses partenaires régionaux?

Alexandre Lévesque: Merci. C'est une excellente question.

Il y a eu des progrès notables concernant non seulement l'acheminement de l'aide humanitaire, mais aussi sa distribution. On sait que les moments de crise les plus pénibles ont été ceux où une quantité insuffisante d'aide entrait dans la bande de Gaza ainsi que les périodes où les réseaux de distribution et les points de distribution étaient extrêmement réduits.

Depuis le plan de paix du 10 octobre, on a vu une croissance très nette de l'aide humanitaire. Des agences onusiennes internationales réputées ont repris entièrement la maîtrise et la responsabilité de l'aide humanitaire. Il y a donc une augmentation du volume, car Israël et les Forces armées israéliennes laissent entrer beaucoup plus de camions. De plus, les points de distribution sont décuplés.

Cela a inévitablement un impact. Plus il y a de nourriture et de médicaments disponibles, moins les éléments de criminalité s'injectent dans le système. Je pense ici au *looting*. Excusez-moi, mais c'est le terme anglais qui me vient à l'esprit.

L'hon. Mona Fortier: Je comprends. C'est le pillage. Merci aux interprètes.

Alexandre Lévêque: Merci aux interprètes.

Le pillage a lieu quand il y a une absence du minimum nécessaire...

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. Brunelle-Duceppe.

[Français]

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Alexis Brunelle-Duceppe: Monsieur Lévêque, vous avez parlé de reconstruction.

Dernièrement, un porte-parole de la Défense nationale disait que le Canada évaluaient les secteurs où nous pourrions, justement, participer à la stabilisation et à la reconstruction.

A-t-on ciblé ces secteurs? L'évaluation est-elle terminée à cet égard?

Alexandre Lévêque: Je vous remercie de la question.

Évidemment, c'est la grande question. Il faut nous assurer de pouvoir consolider les petits acquis qui ont été constitués dans le processus de paix jusqu'à présent.

Les secteurs font toujours l'objet d'une évaluation. Nous n'avons pas encore arrêté nos choix, mais nous portons notre attention sur les secteurs classiques qui ont besoin d'investissements majeurs, étant donné le degré de destruction que nous voyons ici. Je pense à l'infrastructure de base, à l'eau potable et aux infrastructures permettant d'ouvrir des voies de passage parce que, évidemment, les routes sont largement détruites en ce moment.

Alexis Brunelle-Duceppe: Les pylônes le sont aussi.

Alexandre Lévêque: Ce qu'il faut faire d'abord et avant tout, c'est de procéder au déminage et de désamorcer les armes qui n'ont pas encore explosé.

Nous savons qu'il y a une expertise particulière au Canada dans ce genre de projet. Par conséquent, il y a déjà eu un engagement pour ce qui est du déminage et du ramassage des débris.

Alexis Brunelle-Duceppe: C'est donc le premier secteur auquel il faut s'attaquer en priorité pour pouvoir travailler ensuite sur le terrain. Il faut faire le déminage en premier.

Alexandre Lévêque: C'est cela.

Nous nous penchons aussi sur les secteurs liés à la santé de base. Il faut rétablir des cliniques, particulièrement pour soigner les plus vulnérables, les enfants, les femmes enceintes, les gens qui ont des blessures non traitées, et ainsi de suite.

Nous considérons également les instruments d'État, la gouvernance et le système juridique, entre autres choses. Tout ça est en cours d'évaluation en ce moment.

Alexis Brunelle-Duceppe: Faites-vous davantage affaire avec les grandes agences onusiennes ou coopérez-vous aussi avec les organisations non gouvernementales locales?

Quel est le pourcentage approximatif des grandes agences onusiennes et des autres organisations, le cas échéant, avec lesquelles le Canada travaille?

Alexandre Lévêque: Je n'ai pas de pourcentage précis à vous donner. Tout va dépendre des besoins observés et de la façon dont la communauté internationale va s'organiser.

Ce que je peux dire, c'est que tous ces éléments seront mis à contribution. Nous cherchons toujours l'efficacité et le meilleur rendement possible.

Pour assurer la livraison des services de base et la reconstruction des institutions de base, nos interlocuteurs sont souvent les organisations internationales qui sont très bien équipées et très expérimentées. Il peut s'agir d'agences onusiennes ou de grandes banques de développement, comme la Banque mondiale.

• (1140)

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Aboultaif, pour cinq minutes.

Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Merci, monsieur le président. Je tiens également à remercier nos invités pour leur présence.

Il serait utile de recueillir des renseignements sur l'aide apportée par le Canada aux autorités palestiniennes au cours de la dernière décennie. Si vous pouviez nous donner un aperçu ou nous fournir ce type de données, ce serait formidable.

Alexandre Lévêque: Il s'agit en effet d'une longue collaboration qui remonte aux accords d'Oslo, conclus il y a plus de 30 ans. Si cela peut aider le Comité, nous pourrions peut-être lui fournir quelques renseignements généraux à ce sujet. Depuis lors, le Canada s'est fortement impliqué dans plusieurs secteurs clés de la gouvernance, en particulier le système juridique et la transparence des services fournis aux citoyens de Cisjordanie. Il y a eu un peu d'infrastructure, un peu d'assistance technique, un peu de développement civique et démocratique, ainsi que de nombreux programmes encourageant le développement du secteur privé. Beaucoup de formation, d'assistance technique et de transfert de connaissances ont eu lieu au cours des deux ou trois dernières décennies.

Ziad Aboultaif: Le premier ministre a déclaré que le Canada redoublerait d'efforts pour soutenir l'Autorité palestinienne, appuyer le gouvernement palestinien et contribuer à un avenir pacifique et prometteur pour son peuple.

Mais que signifie « redoubler »? S'agit-il de redoubler les ressources, financières ou humaines? S'agit-il de redoubler les efforts pour apporter une réforme démocratique quelconque? Le Canada a-t-il été invité à participer à de tels efforts? Je pense que nous avons une longue expérience et une longue histoire dans ce domaine, et je pense que cela serait important.

Je ne sais pas si vous savez si le Canada a été spécifiquement sollicité pour jouer ce rôle. À quoi ressemble l'engagement du Canada pour aider à respecter l'engagement pris initialement?

Alexandre Lévesque: La réponse courte est oui, le Canada a été sollicité. Le revers de la médaille est qu'il s'agit d'un moment absolument unique dans l'histoire. Pour que cette initiative soit couronnée de succès, pour que le cessez-le-feu mène à une consolidation, à une stabilisation, puis à une reconstruction et, surtout, à la capacité des deux peuples de coexister, de cohabiter en toute sécurité, il faudra un engagement soutenu, une attention soutenue et, bien entendu, des ressources soutenues.

Aucune décision n'a encore été prise quant au niveau des ressources ni au type d'aide que nous pourrions fournir. D'après les dernières évaluations que j'ai lues, les besoins en matière de reconstruction à Gaza s'élèvent à environ 65 milliards de dollars. Il est évident que les gouvernements ne peuvent pas y parvenir seuls... Aucune aide au développement ne pourra à elle seule y parvenir. Il faudra faire appel au secteur privé et, bien entendu, aux fonds souverains, aux dons, etc. Le Canada jouera un rôle tout d'abord là où les besoins sont les plus grands, mais aussi dans la consolidation de ces institutions essentielles, notamment en matière de transparence, d'État de droit et de gouvernance démocratique, qui commencera par les élections qui devraient avoir lieu dans un an et demi.

Ziad Aboultaif: Le premier ministre a participé au sommet pour la paix à Charm el-Cheikh, en Égypte. Pouvez-vous nous dire si le premier ministre a eu des négociations ou des discussions directes avec l'Autorité palestinienne, ou si les engagements qu'il a pris et le plan s'inscrivent dans le cadre des efforts de la communauté internationale? Il est très important de le savoir, afin que Gaza soit gouvernée par l'Autorité palestinienne. Il existe un désaccord total entre le Hamas et l'Autorité palestinienne sur la manière dont cela va se dérouler, sur la manière dont cela va être réglé pour que cela puisse se produire. Savez-vous si le Canada a eu des contacts directs ou des négociations directes à ce sujet, ou si tout s'est fait par l'intermédiaire de la communauté internationale?

• (1145)

Le président: Je vous demanderais de répondre très brièvement, car nous avons dépassé le temps.

Alexandre Lévesque: Je peux confirmer avec certitude que le premier ministre a communiqué directement à plusieurs reprises avec le président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, tant oralement que par écrit. Oui, le premier ministre a participé aux discussions initiales à Charm el-Cheikh qui ont permis d'établir les premières étapes de ce plan de paix.

Je peux affirmer que nous ne communiquons pas avec le Hamas. Nous n'avons absolument aucun contact. Il s'agit d'une politique stricte, car le Hamas est une organisation terroriste au sens du Code criminel du Canada. Nous traitons avec eux par l'entremise de certains de nos partenaires, comme l'Égypte, le Qatar et la Turquie, qui communiquent directement avec les factions palestiniennes et tentent de trouver une solution aux conflits entre les différentes factions.

Le président: Merci.

Nous passons maintenant à Bill Blair, pour cinq minutes.

L'hon. Bill Blair (Scarborough-Sud-Ouest, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci beaucoup aux témoins pour leur présence aujourd'hui et pour les renseignements qu'ils nous fournissent. Nous leur en sommes reconnaissants.

J'aimerais commencer par faire une observation et vous demander de formuler des commentaires.

Il est très clair que le Canada n'a jamais établi d'équivalence entre l'État d'Israël et le Hamas — qui, comme vous venez de le dire, monsieur Lévesque, est une organisation terroriste —, mais nous reconnaissons et admettons qu'il existe une équivalence entre le peuple israélien et le peuple palestinien. Ils aspirent tous deux à la paix et à la sécurité.

Je crois également que le Canada reste, comme vous l'avez dit, fermement déterminé à défendre le droit d'Israël à exister dans la paix et la sécurité. Nous avons toutefois également reconnu et admis qu'une paix durable passe par la création d'un État palestinien viable et stable qui reconnaisse pleinement le droit inaliénable d'Israël à la sécurité et à la paix.

Vous avez déjà abordé ce sujet, monsieur Lévesque. Vous avez mentionné la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies proposée par les Américains et plusieurs mesures importantes à prendre dans un avenir proche. Pourriez-vous nous donner un aperçu du rôle que pourrait jouer le Canada pour soutenir ces efforts multilatéraux visant à stabiliser la région, à prévenir l'escalade et à contribuer à garantir la stabilité et la durabilité de la paix et de la sécurité auxquelles aspirent tant le peuple palestinien que le peuple israélien?

Alexandre Lévesque: Merci pour cette question et pour l'occasion qui m'est donnée de m'exprimer.

Tout d'abord, il est reconnu que ce conflit est l'un des plus longs au monde. Certaines personnes diront même qu'il s'agit du conflit le plus long de l'histoire.

Vous avez souligné un point important, à savoir qu'il n'y a aucune équivalence entre le gouvernement israélien, qui est démocratiquement élu, et une organisation terroriste comme le Hamas. Je ne contesterais jamais ce fait, mais il est important de prendre du recul et d'examiner la situation d'un point de vue plus global, en tenant compte des convictions traditionnelles et fondamentales du Canada, à savoir que ces deux peuples méritent de vivre en paix et en sécurité.

De nombreux efforts ont été déployés par le passé et nous consacrons beaucoup de temps et d'énergie à rechercher, en Israël et en Palestine, les voix des personnes qui continuent d'œuvrer pour cette cohabitation pacifique. Il y a beaucoup d'extrémisme. Il y a beaucoup de haine et beaucoup de méfiance en ce moment.

Nous estimons qu'il est de notre devoir d'être la voix de la raison qui se projette dans l'avenir et tente d'amener les parties au conflit à adopter la position qui, selon nous, servira au mieux leurs intérêts à long terme. Il y a suffisamment de voix, tant en Israël qu'en Palestine, pour poursuivre ces efforts.

Le ministère étudie actuellement les mesures que nous pourrions prendre pour apporter une aide optimale, afin de les communiquer aux ministres et au premier ministre. Nous avons des domaines d'expertise. J'ai déjà mentionné le déminage, ainsi que la formation à la gouvernance, le transfert technique de connaissances et le développement démocratique, ce qui signifie, dans ce cas, la tenue d'élections en Palestine de façon à légitimer le futur gouvernement palestinien. Il s'agit là de domaines dans lesquels le Canada excelle. Nous pourrions certes apporter notre contribution dans d'autres domaines. Nous devons toutefois tous nous appuyer sur nos points forts, et ce sont là, dans un premier temps, les domaines dans lesquels nous envisagerions d'apporter notre contribution, tout en tenant compte, bien sûr, de notre niveau d'ambition et des décisions que prendront le premier ministre et la ministre.

• (1150)

L'hon. Bill Blair: Merci beaucoup, monsieur Lévêque.

Comme vous l'avez dit, ce conflit dure depuis des décennies. Il est long, extrêmement compliqué et délicat, mais il se déroule également dans une région où la situation est complexe.

Le Canada entretient des relations diplomatiques avec certains de leurs voisins, notamment le Liban, la Jordanie et l'Égypte. Pourriez-vous nous dire comment nos relations diplomatiques pourraient nous aider à accroître la coopération entre les partenaires régionaux?

Alexandre Lévêque: Volontiers.

Vous avez raison de dire que rien au Moyen-Orient ne peut être envisagé de manière isolée. Nous estimons que le conflit israélo-palestinien est le centre, le noyau, de tout ce qui rayonne dans la région. Lorsque les Palestiniens souffrent et sont déplacés à l'intérieur de leur propre pays ou deviennent des réfugiés, ils se rendent dans les pays voisins, ce qui compromet la stabilité de la Jordanie et du Liban en particulier, et bien sûr de l'Égypte. Si ces pays jouent un rôle central dans l'élaboration d'un plan pour une paix durable dans la région, c'est pour une bonne raison. De même, il n'est pas étonnant qu'ils soient, avec les États-Unis, les plus étroitement impliqués dans les négociations.

Le président: Merci beaucoup.

Dans le temps qui nous reste, nous pouvons procéder à une série de questions-réponses rapides de trois minutes chacune pour trois députés.

Monsieur Ziad Aboultaif, vous allez commencer. Vous avez trois minutes.

Ziad Aboultaif: Merci encore, monsieur le président.

Le premier ministre a été invité à Charm el-Cheikh, et je pense que c'est important. Le Canada a toujours joué le rôle de défenseur et de promoteur de la paix sur la scène internationale.

Auparavant, nos relations avec les États-Unis n'étaient pas alignées en ce qui concerne ce conflit. Est-ce exact?

Alexandre Lévêque: Je pense que nos objectifs sont fondamentalement les mêmes, à savoir instaurer la paix entre Israéliens et Palestiniens. Quant à la manière de procéder, il y a eu quelques divergences d'opinions quant aux instruments de politique étrangère à utiliser, mais nos objectifs sont fondamentalement les mêmes.

Ziad Aboultaif: Les États-Unis ont lancé l'invitation, car celle-ci émanait du président Trump. Est-ce exact?

Alexandre Lévêque: C'est exact.

Ziad Aboultaif: Les États-Unis ont-ils demandé au Canada de jouer un rôle particulier dans ce dossier? Vous souvenez-vous ou avez-vous connaissance d'une conversation à ce sujet?

Alexandre Lévêque: À ma connaissance, cette invitation a été faite en reconnaissance du rôle traditionnel et de longue date du Canada en tant que médiateur de paix dans la région, mais on n'a demandé aucune contribution particulière au premier ministre dans le cadre de sa participation à ce sommet.

Ziad Aboultaif: Depuis le sommet de Charm el-Cheikh, l'Autorité palestinienne communique-t-elle plus activement avec le Canada qu'auparavant?

Alexandre Lévêque: Je ne pense pas que la communication soit nécessairement plus active. Nous avons une mission diplomatique basée à Ramallah et un représentant canadien auprès de l'Autorité palestinienne. Ces responsables de l'Autorité palestinienne sont les interlocuteurs quotidiens de notre personnel diplomatique basé à Ramallah.

Les prochaines étapes du plan de paix suscitent actuellement un intérêt particulier. C'est sur ce point que se concentrent la plupart des efforts. Nous nous intéressons tout particulièrement à la mise en œuvre des engagements pris par l'Autorité palestinienne envers le premier ministre. Je pense que nous maintenons de très bonnes relations de travail avec les responsables de l'Autorité palestinienne. Il n'y a pas de différence majeure; la différence réside peut-être dans les thèmes abordés et les domaines prioritaires de ces dernières semaines.

Ziad Aboultaif: Combien de personnes compte notre mission à Ramallah? Le savez-vous?

Alexandre Lévêque: Je devrai vous communiquer les chiffres précis à une date ultérieure, mais je pense que le personnel basé au Canada compte entre 15 et 16 personnes, auxquelles s'ajoutent quelques dizaines d'employés recrutés localement.

• (1155)

Ziad Aboultaif: Envisage-t-on d'intensifier ou, fondamentalement, de soutenir davantage la mission, étant donné que Gaza relève désormais de la compétence de cette même mission?

Le président: Veuillez donner une réponse très brève.

Alexandre Lévêque: Selon l'évaluation actuelle, notre mission basée à Ramallah dispose d'un effectif suffisant.

Le président: Merci beaucoup.

Anita Vandenbeld, vous disposez de trois minutes.

Anita Vandenbeld (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci pour votre témoignage d'expert sur ce sujet.

Je m'intéresse à ce qui va se passer par la suite en matière de gouvernance et de démocratie. Il existe des exemples de pays dans lesquels, en vertu de résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, des autorités multilatérales internationales ont exercé les pouvoirs exécutifs et législatifs tout en renforçant l'autonomie des institutions provisoires. Je pense au Timor oriental et au Kosovo. Le Canada et les Canadiens ont joué un rôle très actif dans la mise en place de structures de paix et de gouvernance. Le Canada dispose d'une expertise considérable. C'est également le cas des Canadiens qui travaillent dans les institutions multilatérales.

Pourriez-vous nous dire quel rôle, selon vous, les praticiens canadiens de la démocratie et de la gouvernance pourraient jouer dans la mise en place de ce type de structure démocratique en Palestine à l'avenir?

Alexandre Lévesque: C'est en effet la question à un milliard de dollars à l'heure actuelle. Je pense que, compte tenu de notre point de départ, il est important de se concentrer sur des mesures modestes qui permettront d'abord de stabiliser le cessez-le-feu, puis de commencer à instaurer la confiance de manière très progressive. Comme je l'ai dit, pour l'instant, la seule mission est celle de surveillance, de supervision et d'observation d'un cessez-le-feu. Il n'y a pas de plan de paix en soi.

La prochaine étape, qui sera très importante, sera la création d'une force internationale de stabilisation. En fonction de la manière dont la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies sera rédigée, des troupes internationales, fournies par plusieurs pays, pourraient entrer dans Gaza et assurer le maintien de l'ordre pendant le transfert du monopole de la force et du maintien de l'ordre à une autorité palestinienne compétente.

Cela signifie que, dans l'intervalle, nous avons beaucoup de travail à faire pour professionnaliser et augmenter les effectifs des forces de sécurité palestiniennes qui seraient en mesure de jouer ce rôle. Il s'agit d'un domaine dans lequel le Canada a beaucoup œuvré par l'intermédiaire du bureau du coordonnateur de la sécurité à Jérusalem. L'opération Proteus, qui est l'une des opérations des Forces armées canadiennes, a été placée sous le commandement adjoint de cette opération, qui regroupe des militaires et des civils. Ils ont dispensé de nombreuses formations à des civils et non pas à des militaires, mais à des membres des forces de sécurité palestiniennes.

La base de départ est bonne. Elle doit être mise à niveau pour que la force internationale de stabilisation puisse d'abord se mettre en place, puis former les forces de sécurité palestiniennes et enfin les faire entrer dans Gaza.

Ce sont les prochaines mesures à prendre avant même de pouvoir parler de mise en place d'une gouvernance adéquate à Gaza.

Le président: Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous avez la parole pour trois minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Il est question d'une force internationale de maintien de la paix pour sécuriser le cessez-le-feu.

Le Canada serait-il prêt à y participer, selon vous?

Alexandre Lévesque: Je ne crois pas que ce sera une force de maintien de la paix à proprement parler. C'est encore trop tôt pour que ce soit ça, la conclusion.

Alexis Brunelle-Duceppe: Je vois.

Alexandre Lévesque: Divers modèles pourraient être mis en avant.

Cela étant dit, nous étudierons toutes les propositions. Aucun engagement n'a été pris d'un côté ou de l'autre. Il va vraiment falloir voir de quelle force il s'agit.

Le Canada ne peut pas prendre d'engagement, évidemment, tant qu'il n'est pas possible de savoir de quoi il s'agit.

Alexis Brunelle-Duceppe: Je conviens que c'est très hypothétique, mais serait-il envisageable que le Canada participe au mécanisme adopté, peu importe la forme que ça prendra?

Alexandre Lévesque: Ce sera déterminé selon les engagements et les décisions du premier ministre.

Alexis Brunelle-Duceppe: Au début de la séance, on a parlé de sanctions. Vous nous avez dit qu'on n'entendait plus d'appels à l'annexion de la Cisjordanie, que l'aide alimentaire entrerait dans les zones touchées beaucoup plus qu'avant le cessez-le-feu. Cela prouve que des actes condamnables ont bien été commis.

Selon vous, tous les responsables israéliens qui ont commis de tels actes, que ce soit les appels à l'annexion de la Cisjordanie ou le fait d'entraver l'acheminement de l'aide humanitaire, ont-ils tous été sanctionnés? Y en a-t-il qui n'ont pas encore été interpellés?

Si ces gestes ont eu lieu, peu importe qu'ils n'aient plus lieu aujourd'hui, il faut les sanctionner quand même.

N'est-ce pas?

• (1200)

Alexandre Lévesque: Le recours à des sanctions n'est pas quelque chose d'automatique ni d'immédiat. Comme je l'ai expliqué un peu plus tôt, ça prend des éléments déclencheurs précis.

Alexis Brunelle-Duceppe: Vous les avez d'ailleurs mentionnés tantôt.

Alexandre Lévesque: J'en ai en effet mentionné. Il peut s'agir, par exemple, de menaces imminentes à la paix et à la sécurité.

En ce moment, nous sommes dans une phase où il y a moins d'appels à l'annexion de la Cisjordanie et où on espère pouvoir continuer à voir moins de violence ou une absence de violence de la part des colons extrémistes contre les fermiers palestiniens de la Cisjordanie, par exemple.

Notre rôle, en ce moment, est plutôt d'encourager le rapprochement entre les parties, plutôt que d'utiliser des outils coercitifs.

Alexis Brunelle-Duceppe: Je comprends, mais ma question est quand même assez claire. Si des gestes répréhensibles ont été commis, ne devraient-ils pas être sanctionnés, selon vous, peu importe la nouvelle situation?

Alexandre Lévesque: Ce n'est pas nécessairement le cas. Ça dépend de l'objectif établi. Ce n'est pas au Canada d'être la force de police qui sanctionne absolument tout geste en Israël, en Palestine ou ailleurs.

En ce moment, nous pensons que notre rôle est de renforcer la croissance des éléments de confiance entre les diverses parties et d'augmenter la paix et la sécurité dans la région.

Alexis Brunelle-Duceppe: Cela envoie-t-il alors un message d'impunité, si des gens ayant commis des gestes répréhensibles ne sont pas sanctionnés?

Le Canada n'est pas une puissance économique ni une puissance militaire. C'est un indépendantiste québécois qui vous le dit. Il y a quand même une histoire de droits de la personne, et le Canada a été un leader à cet égard. Je pense notamment à Lester B. Pearson ou à Brian Mulroney.

N'est-ce pas là un moyen pour le Canada de se démarquer?

[Traduction]

Le président: Donnez une réponse très brève, s'il vous plaît.

[Français]

Alexandre Lévêque: Oui, cela a déjà été fait.

Des mesures extraordinaires ont été prises pour sanctionner des ministres en fonction. Ces outils existent toujours, et on peut y avoir recours dans l'avenir.

[Traduction]

Le président: Chers fonctionnaires, merci beaucoup d'être venus témoigner devant le Comité.

Chers collègues, hier, le greffier du Comité a distribué un budget provisoire d'un montant de 17 500 \$ pour l'étude sur la détention de Jimmy Lai. Il m'a indiqué que celui-ci tenait compte des dépenses possibles, mais que l'on ne dépenserait pas nécessairement la totali-

té de cette somme. J'aimerais simplement savoir si le Comité approuve ce budget.

Le budget est-il approuvé?

Des députés: Oui.

Le président: Merci beaucoup.

Voilà qui conclut les travaux prévus pour cette réunion.

Le Comité souhaite-t-il lever la séance?

Des députés: Oui.

Le président: Merci beaucoup.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>